



## Question écrite n° 44-55982

*Ministère interrogé : Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche  
Mardi 30 juin 2009*

Jean-Michel VILLAUMÉ attire l'attention de M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur les différentes revendications des communes forestières. Inquiet pour l'avenir de la filière bois, il souhaiterait ardemment qu'il soit tenu compte de l'évolution du marché du bois qui subit actuellement de grandes difficultés avec notamment les recettes des forêts domaniales qui ont diminué de 32 millions d'euros par rapport à 2007. Dans le même temps, les crédits alloués par le ministère de l'agriculture sont en diminution constante (de 396 millions d'euros en 2003 à 241 millions d'euros prévus pour 2011).

Parallèlement à cette situation, l'avenir de l'Office national des forêts est également en question. En effet, les missions essentielles effectuées par cet organisme auprès des communes forestières sont aujourd'hui remises en question. En juin 2006, la signature d'un contrat entre l'État et l'ONF pour la période 2007-2011 a conduit à une réduction drastique des effectifs. Aujourd'hui l'État impose à l'ONF, avec la révision générale des politiques publiques (RGPP), de nouvelles charges qui mettent en péril l'équilibre budgétaire de l'établissement. L'ONF qui commercialise environ 40 % des bois mis sur le marché dans le pays et génère plus de 500 000 emplois, prévoit aujourd'hui un déficit budgétaire de 100 millions d'euros. La Fédération nationale des communes forestières qui regroupe une grande partie des 11.000 communes forestières s'inquiète des effectifs des personnels affectés à ce service public bien implanté en milieu rural. Les maires de communes forestières et les agents de l'ONF souhaitent que le nécessaire soit fait pour assurer la pérennité de cet organisme, qui reste l'un des derniers services publics en milieu rural. La Fédération nationale des communes forestières formule plusieurs propositions comme l'intensification des politiques territoriales de la forêt et du bois, qui doivent constituer l'acte prioritaire du plan de relance de la filière, l'étalement des charges supplémentaires imposées à l'ONF par la RGPP pour tenir compte de l'évolution du marché du bois et le report des mesures qui impacteraient trop fortement l'équilibre budgétaire de l'ONF. Par ailleurs la fédération propose un renforcement des moyens des communes forestières pour développer la formation des élus et l'accompagnement des collectivités en charge des démarches de territoire, en portant par exemple de 5 à 10 % le reversement de la part du produit de la taxe sur le foncier non bâti forestier et la mise en place du fonds de mobilisation à hauteur de 100 millions d'euros par an annoncé lors des assises de la forêt pour augmenter la récolte de bois, particulièrement dans les zones difficiles d'accès, répondre aux besoins de l'industrie, développer les énergies renouvelables et accroître l'emploi en milieu rural.

Aussi, il lui demande quelles mesures il entend prendre pour donner un nouvel élan à un secteur économique majeur de notre pays et rassurer l'ensemble des acteurs de la filière sylvicole.